



PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'OHNENHEIM SEANCE DU JEUDI 18 NOVEMBRE 2021

Nombre de Conseillers

✓ élus: 15
 ✓ en fonction: 15
 ✓ présents: 11
 ✓ absents: 4
 ✓ procurations: 2

Date de convocation: 15 novembre 2021

<u>Présents</u>: Jacqueline SCHUNCK, Maire et Présidente de séance; SCHWEIN Noël, HESSMANN Franck, Adjoints; SCHUNK Josée, HIEGEL André, ZAEPFFEL Gilles, HIRN Marie-Laure, CAYREL Maxime, FEHRENBACH Yann, SCHWEIN Xavier, VOGEL Camille, conseillers municipaux.

Absentes excusées: SOURDIAUX Sylvie, BRIENT Sandrine, MATEU Odile, conseillères municipales.

Absent non excusé: BASSO Claude, conseiller municipal.

<u>Procurations</u>: BRIENT Sandrine à HIRN Marie-Laure, MATEU Odile à CAYREL Maxime.

Secrétaire de séance : CAYREL Maxime, conseiller municipal.

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit novembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal d'OHNENHEIM, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Jacqueline SCHUNCK, Maire.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 octobre 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la dernière séance.

2. Licence IV - demande de rachat par la commune

Suite à la fermeture de l'épicerie Ohna's Gschaft, M. et Mme Menou demandent le rachat par la commune de la licence IV qu'ils avaient acquise le 07/02/2020 au prix de 2 500 €. Mme le Maire rappelle que l'acte de vente stipulait l'engagement de retour à la commune en cas d'arrêt de l'activité.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- accepte le rachat à M. et Mme MENOU de la licence IV au prix de 2 500 €,
- charge Mme le Maire d'effectuer les démarches auprès du notaire,
- autorise Mme le Maire à signer tout acte afférent.

3. Etude de faisabilité/aide à la décision portant sur l'évolution des sites scolaires : examen des propositions de missions

Ce sujet a été évoqué lors de la dernière séance ; pour permettre de prendre, en toute connaissance de cause, une décision par rapport au projet de regroupement des sites scolaires, le Conseil Municipal décide de faire appel à un cabinet spécialisé.

Après examen de plusieurs propositions, le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, retient celle de l'agence TOUT UN PROGRAMME de Mulhouse pour une mission d'assistance à maître d'ouvrage et d'aide à la décision.

Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à signer le marché pour un montant de 9 800 € HT qui comprend, non seulement une étude de faisabilité mais un pré-programme dont chaque scénario fera l'objet d'un chiffrage précis en coût global qui permettra au maître d'ouvrage de se prononcer sur le maintien ou non du projet. L'étude démarrera dès le mois de janvier 2022.

4. Création de la commission communale d'action sociale

Lors de la dernière séance, le Conseil Municipal a opté pour la dissolution du CCAS dans sa forme actuelle. A compter du 1^{er} janvier 2022, le CCAS sera remplacé par une commission communale d'action sociale constituée des membres suivants :

Conseillers municipaux:

- Mmes Josée SCHUNCK, Sylvie SOURDIAUX, Marie-Laure HIRN, Odile MATEU et M. Claude BASSO.

Personnes extérieures au conseil :

Mmes Christine CAYREL, Claudine GROSS, Renée SCHNETZ, Françoise SIMON et M. Arnaldo BASSO.

5. Demande de subvention des Restos du cœur

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- donne un avis favorable à la demande des restaurants du Cœur qui ont aidé 6 habitants de notre commune en 2021
- accorde une subvention de 300 €.

6. ONF: Première approche des programmes de travaux pour 2022

La commission « Champs, rivières et forêts » aura à examiner prochainement les différents programmes de travaux que vient de soumettre l'ONF; Pour information, il s'agit

EN DEPENSES:

- de la prestation d'encadrement de travaux d'exploitation et/ou patrimoniaux : 2 000 € HT
- du programme d'actions pour 2022 (entretien du parcellaire, dégagement de plantations, sécurisation, abattage d'arbres et matérialisation des lots de bois de chauffage) : 9 390 € HT

EN RECETTES:

- du programme des travaux d'exploitation / état de prévision des coupes : 4 376 € (sous réserve de l'acceptation du programme d'actions).

Il y a aussi lieu d'approuver le programme de coupes 2023 ; en effet, il s'agit de propositions d'inscription des coupes à l'état d'assiette, c'est-à-dire des coupes prévues au programme de l'aménagement en vigueur (coupes réglées) ainsi que, le cas échéant, des coupes non réglées que l'ONF considère comme devant être effectuées à raison de motifs techniques particuliers.

Le Conseil Municipal prend acte.

7. Réseaux de télécommunications et réseaux électriques : pose de poteaux

Plusieurs demandes nous sont parvenues ces derniers temps pour la pose de poteaux électriques ou de télécommunications. Devant la multiplicité de ces poteaux, Mme le Maire a contacté les services qui ont répondu que la mise en enterré n'est pas toujours possible (surtout pour ENEDIS) et que le coût en incomberait à la commune.

La dernière demande concerne un poteau de télécommunication à poser rue des Jardins car ENEDIS n'autorise plus Orange à se raccorder sur leurs mâts surtout s'ils sont déjà surchargés. En l'absence de chiffrage précis, le Conseil Municipal ne se prononce pas sur une mise en enterré du réseau de télécommunications dans cette rue. Il autorise Mme le Maire à signer la permission de voirie pour la pose d'un poteau.

8. Finances

a. Fixation de la durée d'amortissement des frais d'études

La trésorière de la commune nous rappelle que, pour les communes de moins de 3 500 habitants, sont obligatoires les dotations aux amortissements des frais d'études s'ils ne sont pas suivis de réalisation. Les frais d'études qui figurent sur la fiche inventaire n° AUDIT BEFFROI 2017 d'un montant de 897,60 € n'ont pas été suivis de travaux. De ce fait, il convient de les amortir à compter de l'année 2021 sur une période de 5 ans à raison de 1/5° par année.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, approuve la durée d'amortissement des frais d'études à 5 ans.

b. Décision modificative

Au vu de la décision précédente, il est nécessaire de procéder à des ajustements budgétaires par une décision modificative :

FONCTIONNEMENT Dépenses		INVESTISSEMENT Dépenses	
Recettes		Recettes	
Chapitre 013 - 6419 - Remboursement sur rémunérations	+179,52 €	Chapitre 040 - 28031 – Amortissements des frais d'études	+179,52 €

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, approuve la décision modificative proposée du budget principal de la commune de l'exercice 2021, pour les sections de fonctionnement et investissement.

9. Divers

A) Vente de lots de bois :

Une quinzaine de lots de bois seront proposés à la vente « en gré à gré » dès la fin du mois de novembre pour une recette escomptée de 3 420 €.

B) Numérotation de maison

La nouvelle construction sur les parcelles situées section 38 n° 196 et 284 portera le numéro 3 rue des Lilas.

C) « Nuits de la lecture » : information sur une réunion Médiathèque

Camille VOGEL rend compte d'une réunion qui a eu lieu mercredi 17 novembre à Ohnenheim, en présence de Mme Aurélie DJADI, directrice du réseau des médiathèques du Ried et des représentants des différentes bibliothèques communales. Différentes animations seront proposées dans chaque point lecture au mois de janvier dans le cadre des « nuits de la lecture ». Les informations seront communiquées le moment venu à la population via la note d'information et les réseaux sociaux.

D) Fixation des dates de réunions de commissions

Mme le Maire propose les dates de réunions suivantes :

- commission des finances : mercredi 8 décembre à 18 h 00
- commission « Champs, rivières et forêts »: lundi 13 décembre à 17 h 30

E) Remerciements ANPOE

Freddy Kempf a adressé une lettre de remerciements au CM pour la subvention de 500 € qui lui a été attribuée.

F) Demandes des enseignantes pour 2022

Franck Hessmann rend compte de la réunion du Conseil d'Ecole à laquelle il a participé. Les enseignantes ont procédé à un exercice d'évacuation, l'alarme a bien fonctionné. Elles rappellent également le danger que représente le stationnement des voitures au bout de la rue des hiboux, notamment lors du démarrage du bus. Les différentes demandes (classe verte, livres...) seront examinées en 2022.

G) Horloge du clocher de l'église

Plusieurs pannes ont nécessité l'intervention de l'entreprise BODET ; il nous a été signalé que le mécanisme de l'horloge était vieux et en mauvais état. Dans l'immédiat, une nouvelle pièce a été remplacée.

H) Radar pédagogique route de Heidolsheim - relevé des données

Le radar pédagogique de la route de Heidolsheim a été équipé cet automne d'un boitier permettant de relever la vitesse et le nombre de véhicules. On s'aperçoit que 65,46 % des usagers roulent à plus de 50 km/h, vitesse de droit commun définie par le panneau d'entrée d'agglomération. Une recherche plus fine dans les données de l'appareil démontre que 22.6 % des usagers dépassent la vitesse des 70 km/h. Le nombre moyen de véhicules estimé par jour est de 1 062 véhicules.

I) Echanges libres

Compte tenu de la situation sanitaire qui se dégrade, la tenue ou non du repas des aînés est évoquée. Maxime Cayrel se prononce en faveur du maintien car il remarque un fort besoin de rencontres conviviales entre les personnes. Les conseillers municipaux sont partagés entre la volonté de réunir à nouveau les aînés avec un protocole strict et celle de ne pas faire prendre de risque à qui que ce soit. Le CCAS prendra une décision le 19 novembre.

La séance est levée à 22 heures.

Copie certifiée conforme.

OHNENHEIM, le 18 novembre 2021.

Le Maire,

Shuck

lacqueline SCHUNCK.